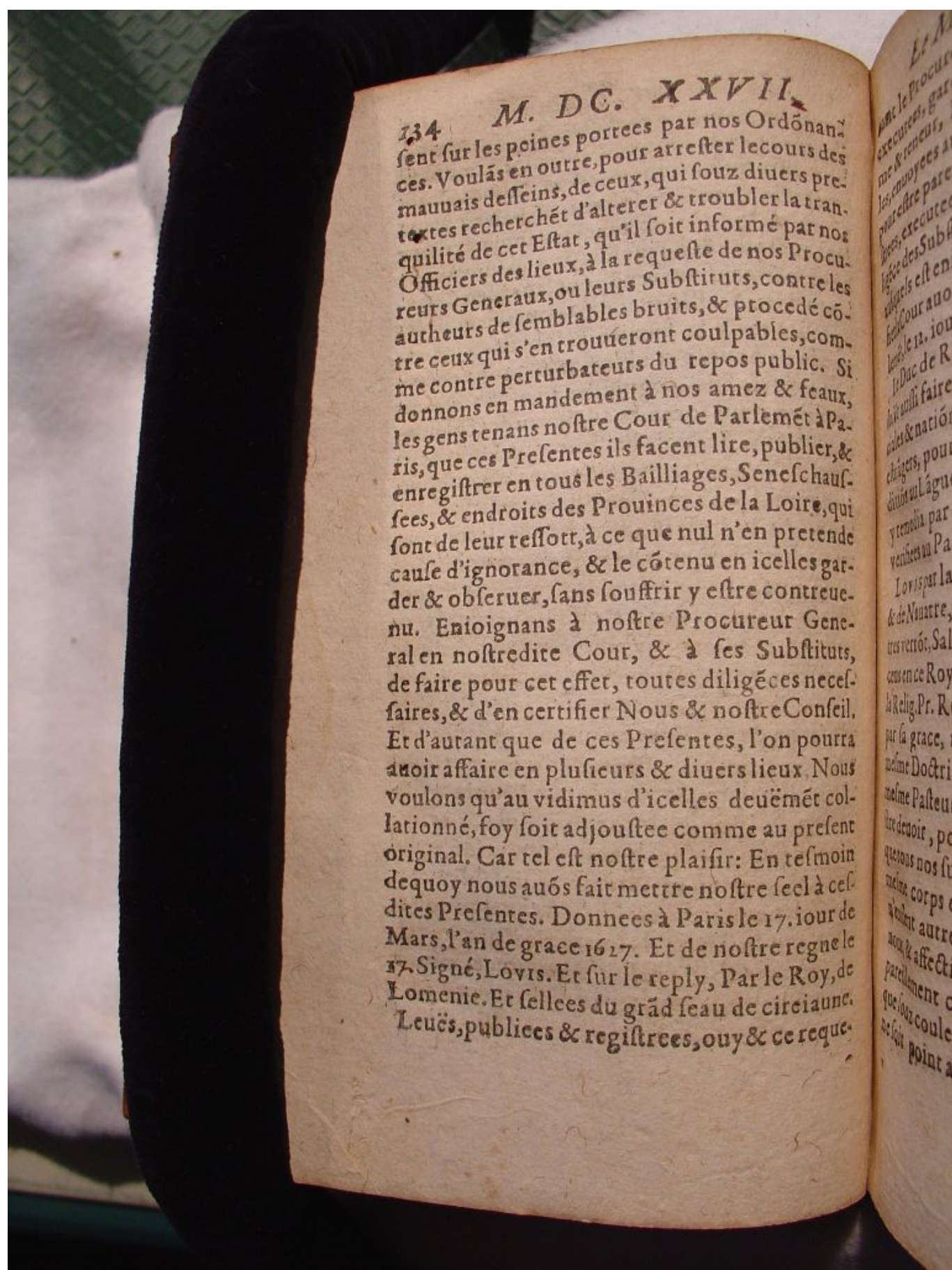
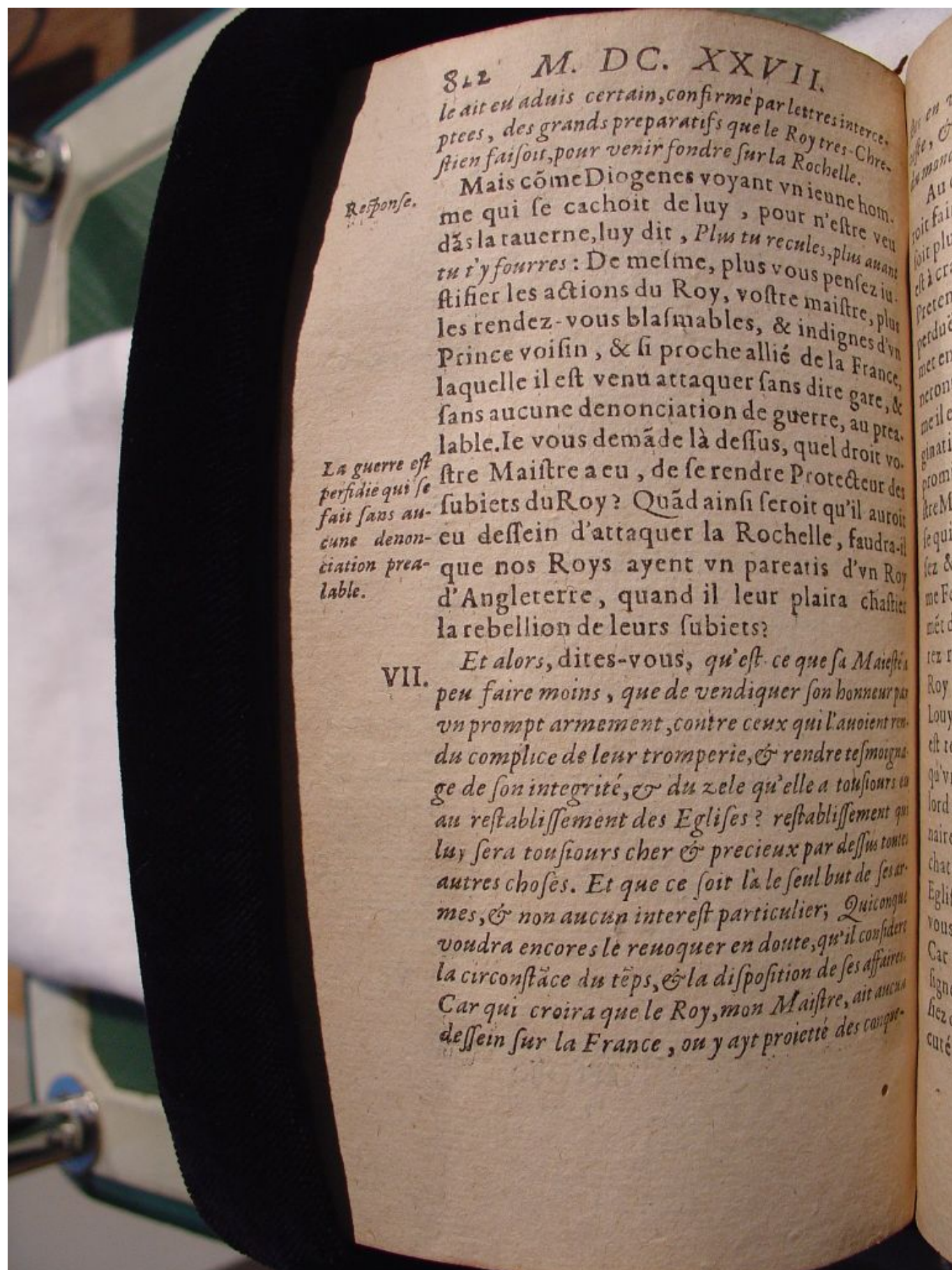


1627_134.jpg



134 M. DC. XXVII.
 sent sur les poines porrees par nos Ordōnan-
 ces. Voulās en outre, pour arrester le cours des
 mauuais desseins, de ceux, qui souz diuers pre-
 textes recherché d'alterer & troubler la tran-
 quilité de cet Estat, qu'il soit informé par nos
 Officiers des lieux, à la requeste de nos Procu-
 reurs Generaux, ou leurs Substituts, contre les
 auteurs de semblables bruits, & procedé cō-
 tre ceux qui s'en trouueront coupables, com-
 me contre perturbateurs du repos public. Si
 nous en mandement à nos amez & feaux,
 les gens tenans nostre Cour de Parlemēt à Pa-
 ris, que ces Presentes ils facent lire, publier, &
 enregistrer en tous les Bailliages, Seneschau-
 fees, & endroits des Prouinces de la Loire, qui
 sont de leur ressort, à ce que nul n'en pretende
 cause d'ignorance, & le cōtenu en icelles gar-
 der & obseruer, sans souffrir y estre contreue-
 nu. Enioignans à nostre Procureur General en nostredite Cour, & à ses Substituts,
 de faire pour cet effet, toutes diligēces neces-
 saires, & d'en certifier Nous & nostre Conseil.
 Et d'autant que de ces Presentes, l'on pourra
 auoir affaire en plusieurs & diuers lieux, Nous
 voulons qu'au vidimus d'icelles deuēmēt col-
 lationné, foy soit adjoustee comme au present
 original. Car tel est nostre plaisir: En tesmoin
 dequoy nous auōs fait mettre nostre seel à ces-
 dites Presentes. Donnees à Paris le 17. iour de
 Mars, l'an de grace 1627. Et de nostre regne le
 17. Signé, Louis. Et sur le reply, Par le Roy, de
 Lomenie. Et selles du grād seau de ciréiaune.
 Leuēs, publices & registrees, ouy & ce requē-

1627_822.jpg



812 M. DC. XXVII.

le ait eu aduis certain, confirmé par lettres interce-
ptes, des grands preparatifs que le Roy tres-Chre-
stien faisoit, pour venir fondre sur la Rochelle.

Response.

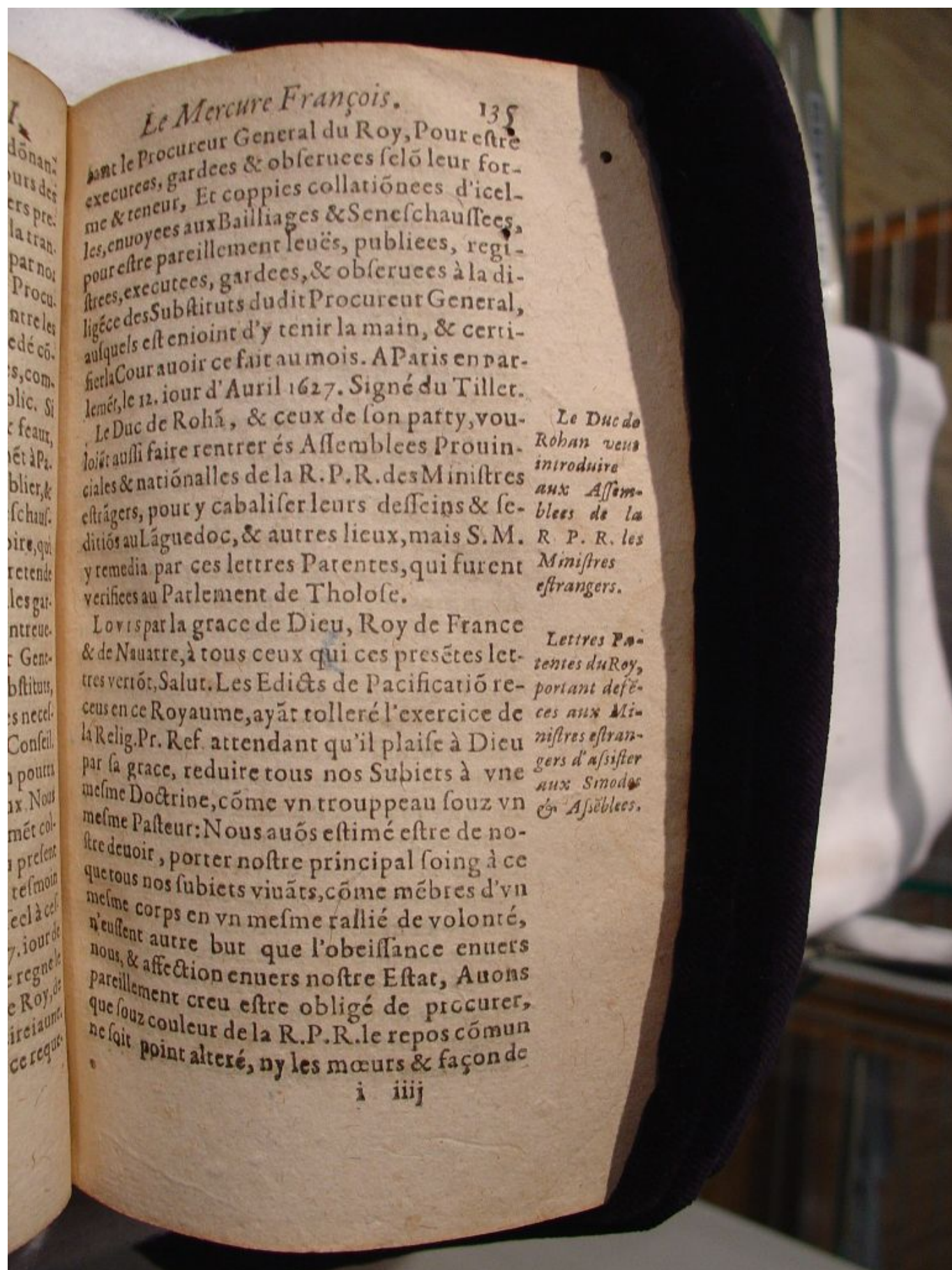
*La guerre est
perfidie qui se
fait sans au-
cune denon-
ciation prea-
lable.*

Mais cōme Diogenes voyant vn ieune hom-
me qui se cachoit de luy, pour n'estre ven-
dās la tauerne, luy dit, Plus tu recules, plus auant
tu t'y fourres: De mesme, plus vous pensez iu-
stifier les actions du Roy, vostre maistre, plus
les rendez-vous blasmables, & indignes d'un
Prince voisin, & si proche allié de la France,
laquelle il est venu attaquer sans dire gare, &
sans aucune denonciation de guerre, au prea-
lable. Le vous demāde là dessus, quel droit vo-
stre Maistre a eu, de se rendre Protecteur des
subiets du Roy? Quand ainsi seroit qu'il auroit
eu dessein d'attaquer la Rochelle, faudra-il
que nos Roys ayent vn pareatis d'un Roy
d'Angleterre, quand il leur plaira chastier
la rebellion de leurs subiets?

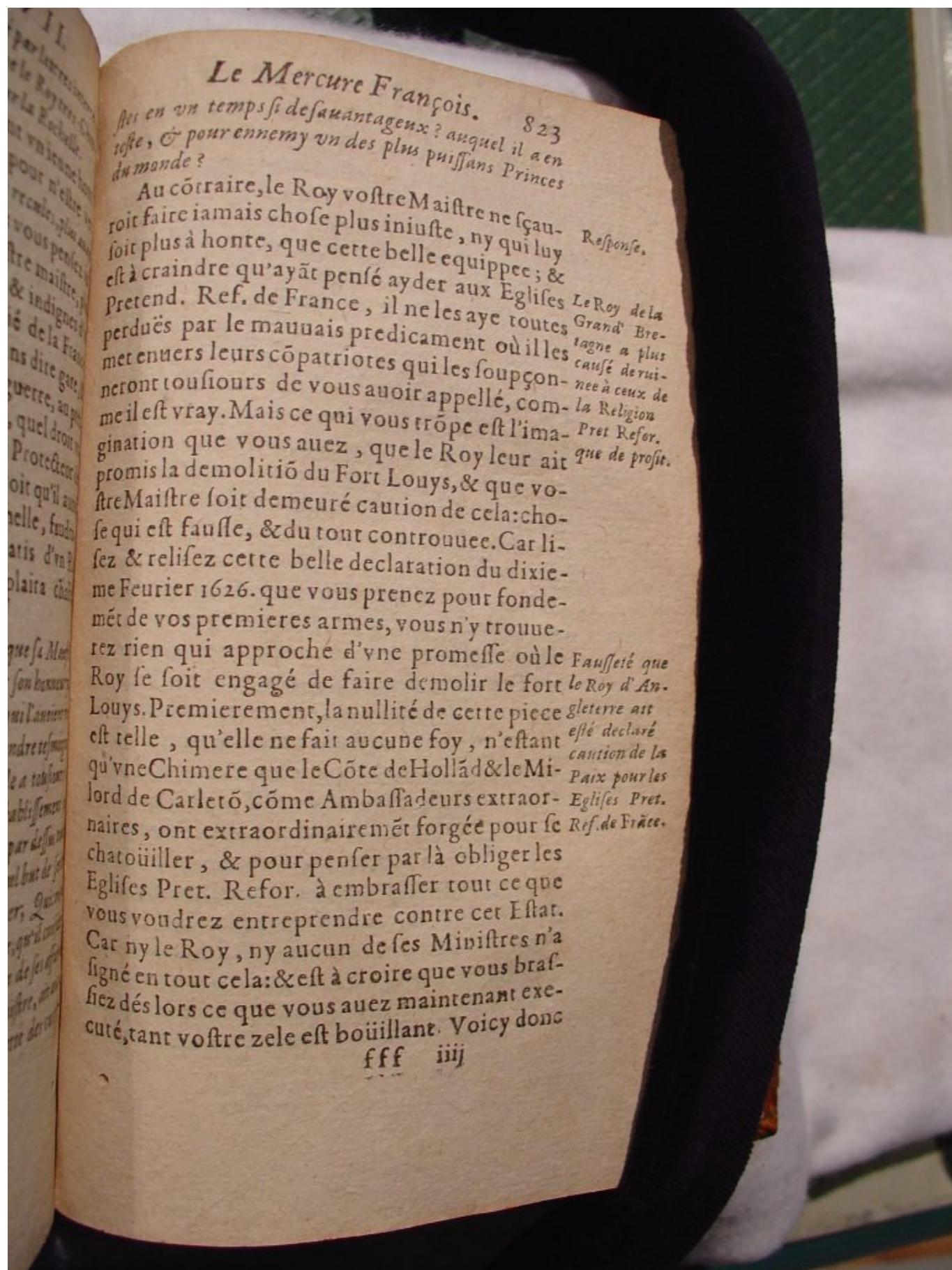
VII.

Et alors, dites-vous, qu'est-ce que sa Maesté a
peu faire moins, que de vendiquer son honneur par
un prompt armement, contre ceux qui l'auoient ren-
du complice de leur tromperie, & rendre tesmoigna-
ge de son integrité, & du zele qu'elle a tousiours eu
au retablissement des Eglises? retablissement qui
luy sera tousiours cher & precieux par dessus toutes
autres choses. Et que ce soit là le seul but de ses ar-
mes, & non aucun interest particulier; Quiconque
voudra encores le reuoker en doute, qu'il considere
la circonstāce du tēps, & la disposition de ses affaires.
Car qui croira que le Roy, mon Maistre, ait aucun
dessein sur la France, ou y ayt projecté des campe-

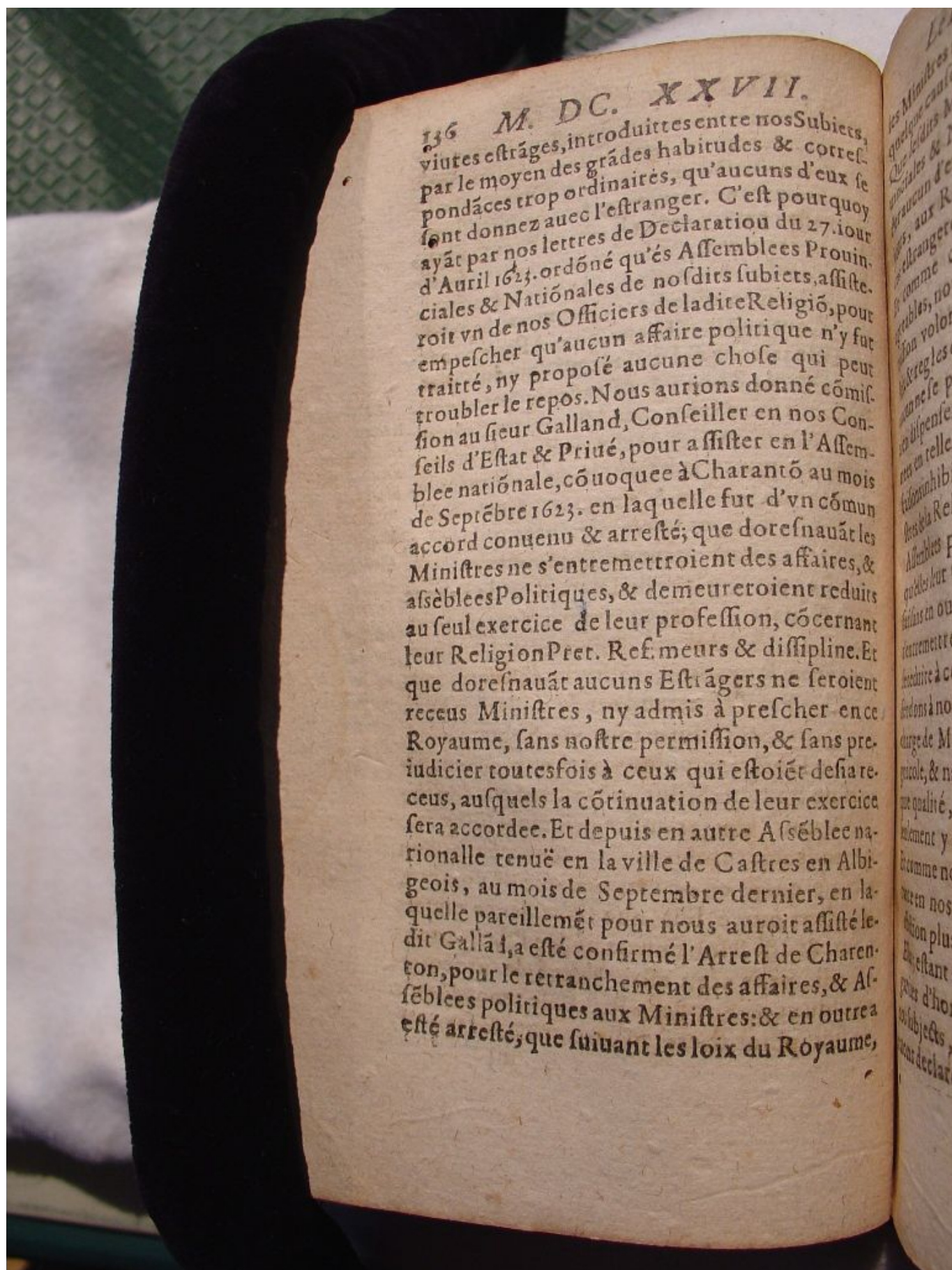
1627_135.jpg



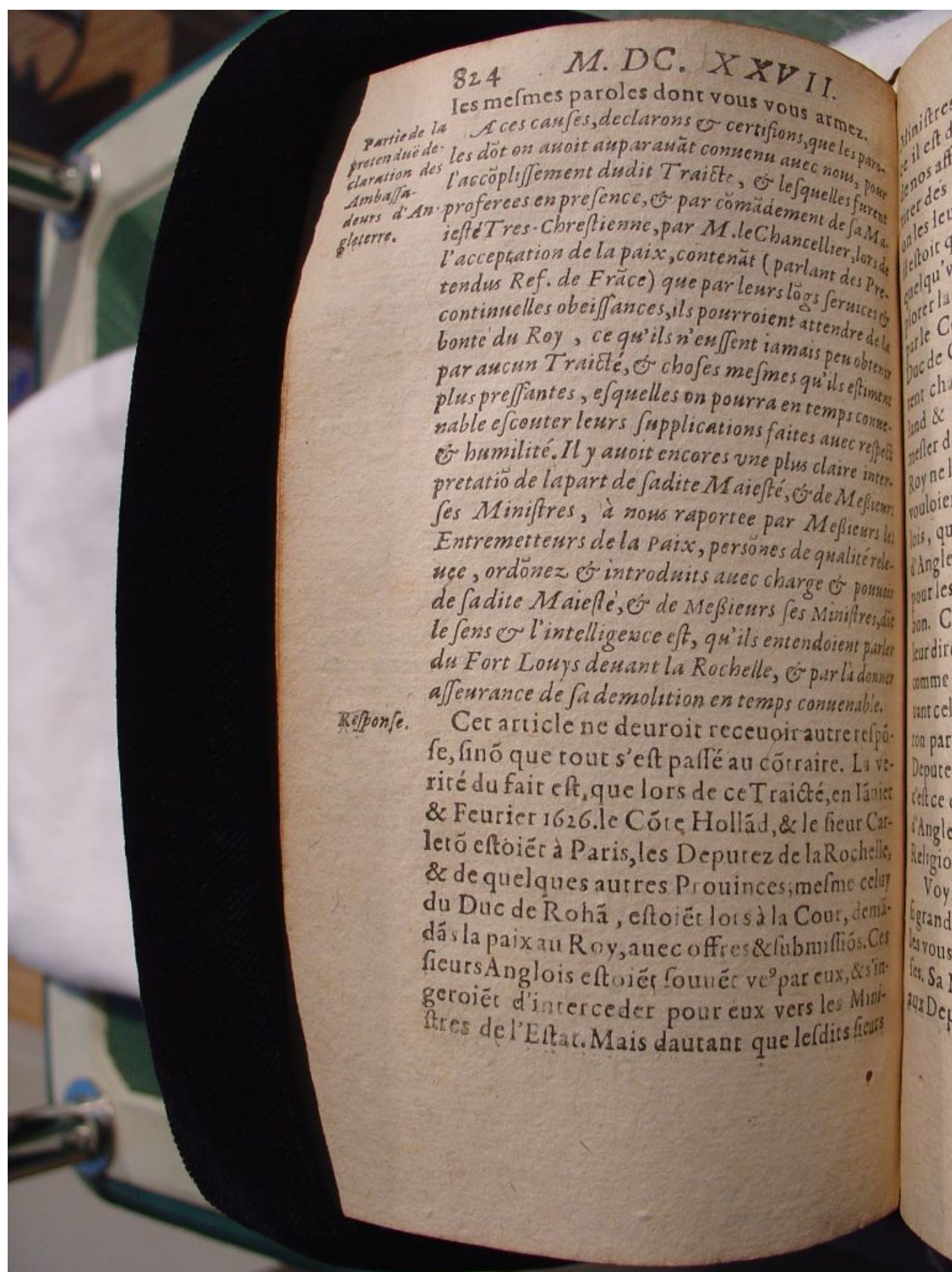
1627_823.jpg



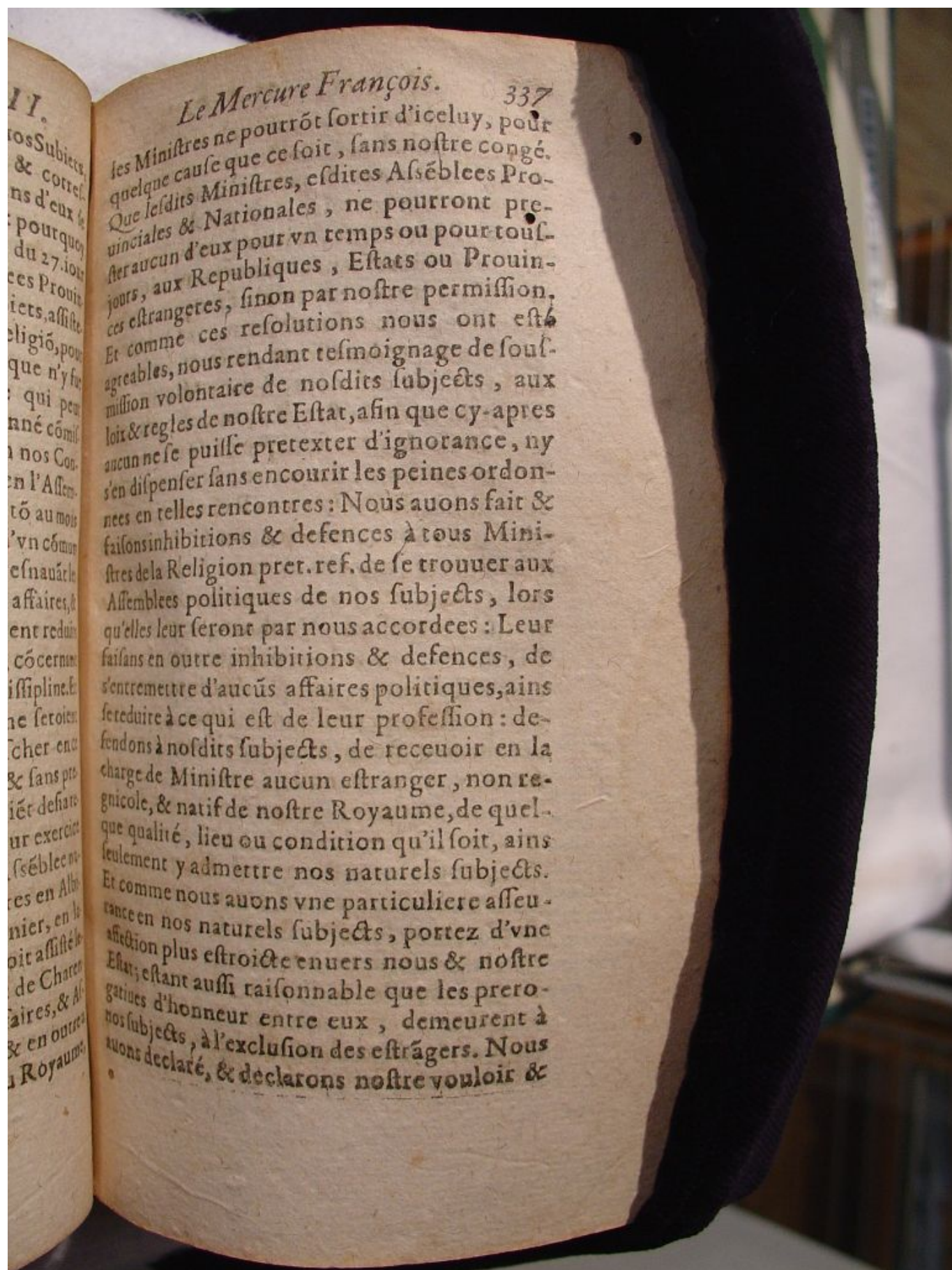
1627_136.jpg



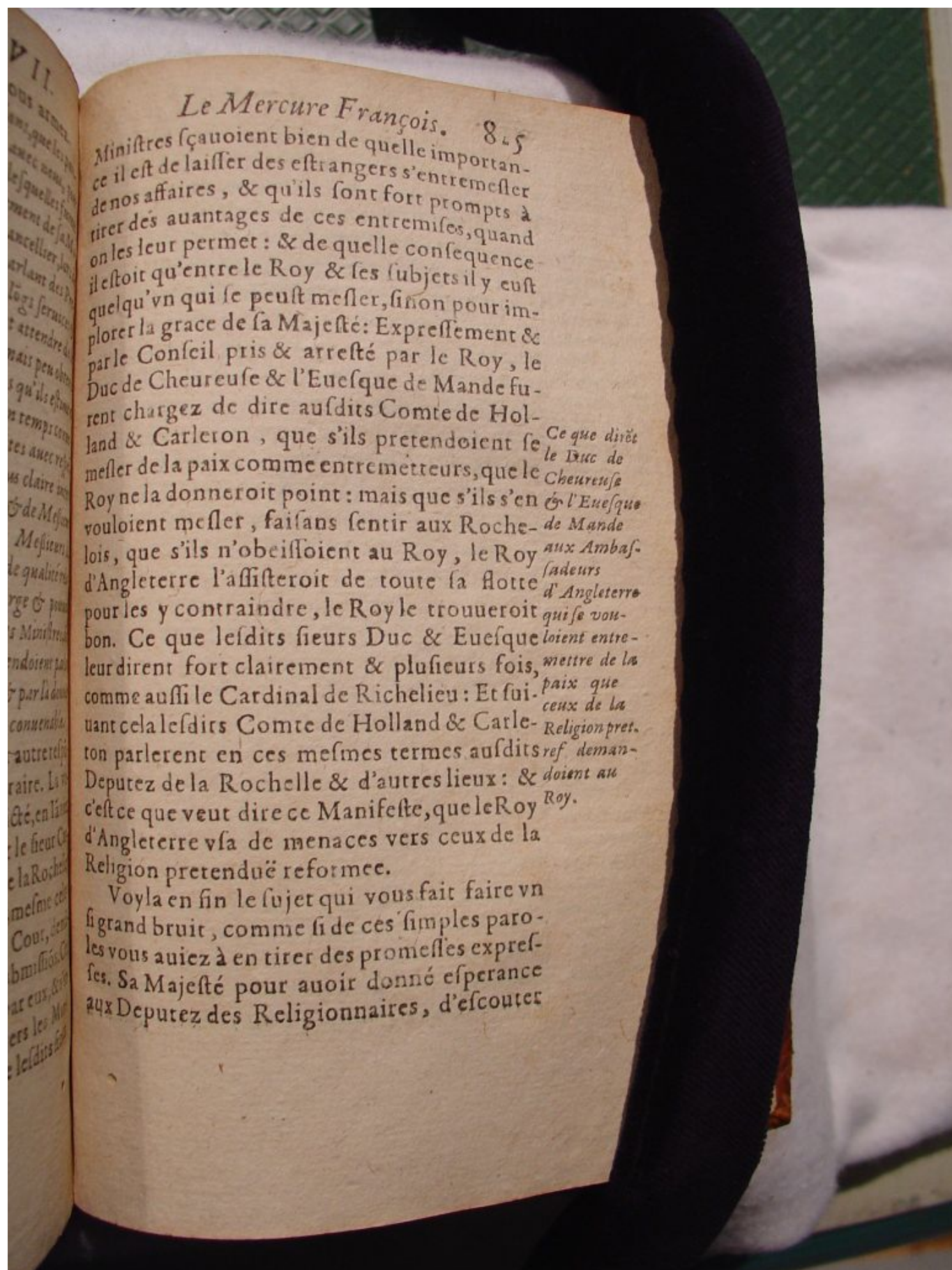
1627_824.jpg



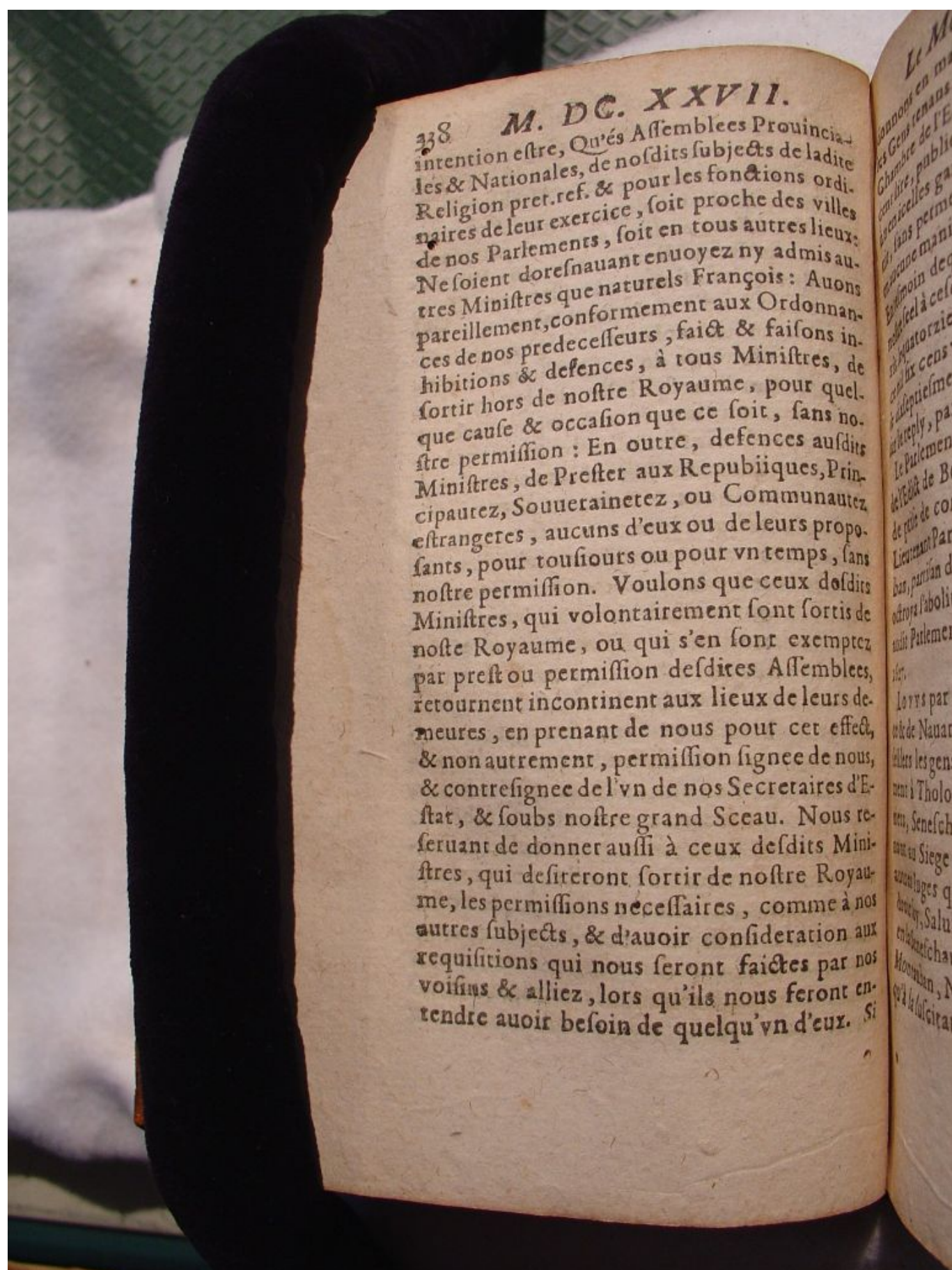
1627_137.jpg



1627_825.jpg



1627_138.jpg



1627_826.jpg

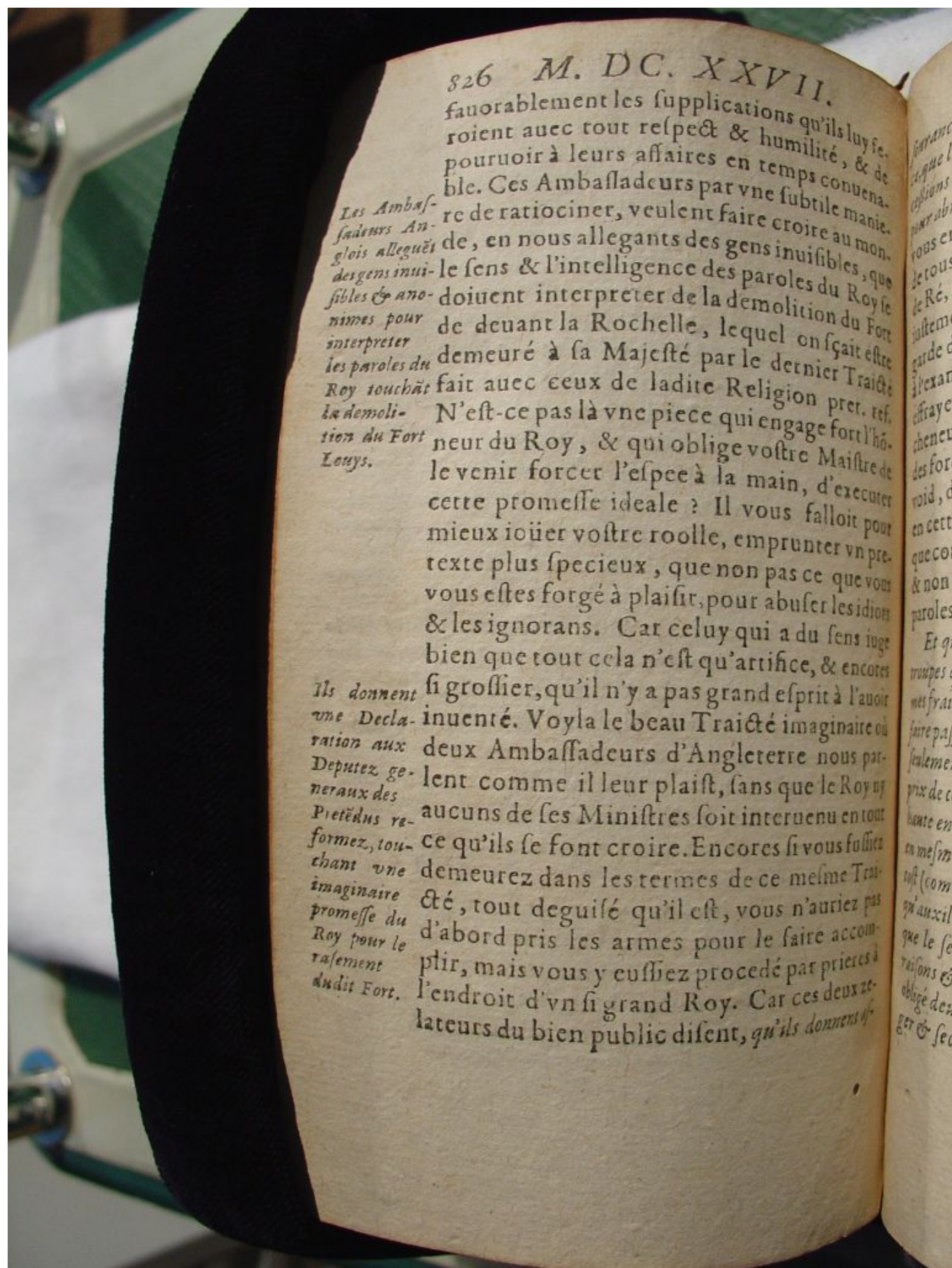


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan